

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES LANCE UN APPEL À DES COMMENTAIRES DE LA PART DU PUBLIC SUR L'ÉTUDE RELATIVE À UN PLAN DE CONSERVATION NATIONAL

Ottawa

28 mars 2012

Le discours du Trône du 3 juin 2011 dit :

« En se tournant vers l'avenir, notre gouvernement fera appel à un large éventail d'intervenants pour la création d'un plan de conservation national afin de promouvoir nos objectifs en matière de conservation et de permettre à tous les Canadiens de mieux communiquer avec la nature. »

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes entreprend une étude dans le but de soumettre des recommandations au ministre de l'Environnement et de contribuer à l'élaboration d'un Plan de conservation national (PCN). Pour ce faire, il entend consulter un ensemble de groupes d'intervenants, résumer l'opinion du Comité sur la teneur d'un tel plan à la lumière de ces consultations, et recommander au ministre de l'Environnement des pistes pour de futures consultations.

Voici la portée de l'étude projetée; les témoins et autres parties intéressées devront présenter leurs commentaires ou leurs mémoires au sujet des éléments suivants, susceptibles de guider l'élaboration d'un PCN :

- 1) Quelle devrait être la finalité du PCN?
- 2) Quels devraient être ses objectifs?
- 3) Quelles devraient être les lignes directrices du PCN?
- 4) Quelles devraient être les priorités en matière de conservation?
- 5) Quelles devraient être les priorités du PCN en matière de mise en œuvre?
- 6) À quels processus de consultation le ministre devrait-il envisager de recourir pour l'élaborer?

Le Comité invite divers groupes d'intervenants à envoyer des mémoires et à se manifester pour venir témoigner, que ce soit :

- des organismes non gouvernementaux (p. ex. des groupes de conservation, des organismes non gouvernementaux environnementaux);
- des organismes du secteur privé (p. ex. des associations professionnelles, des groupes de l'industrie);
- des universitaires;
- des organismes autochtones;
- des représentants du gouvernement fédéral (p. ex. des ministères s'occupant de conservation ou élaborant des politiques en la matière);
- des représentants de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales;
- toute autre personne intéressée.

Veillez noter que la greffière du Comité doit avoir reçu les mémoires au plus tard le mercredi 16 mai 2012.